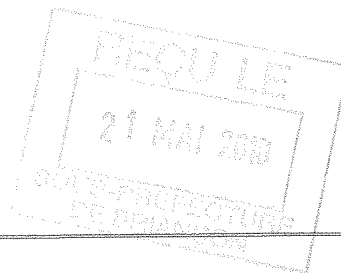




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 mai 2010

Le 18 mai 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mai 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 34
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de Votes : 37

M. Raymond CIRIO est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – M. Alain NICOLOSO – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Marie MARCHELLO (*représentant Mme Aurélie POYAU*) – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC.

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON - Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. LESPINASSE Patrick (*représentant M. Edmond CADET*).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Bernard COLOMBAN (*représentant M. Christian BREMOND*).

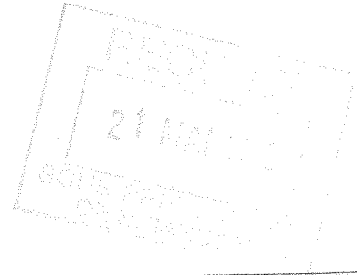
AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2010-064 DU 18 MAI 2010

Rapporteur : M. Xavier CRET



OBJET : NOUVELLES TECHNOLOGIES

Haut Débit
Résorption des zones blanches ADSL – Programme Régional BL HD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant promotion des Technologies de l'Information et de la Communication auprès des acteurs du territoire communautaire,

Vu l'article L 1425 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise les collectivités à établir et à exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques.

Considérant les éléments de diagnostic fournis par le cabinet TACTIS établissant la non-éligibilité à des services d'accès Internet à Haut Débit par technologie filaire cuivre de type xDSL sur les zones de sous-répartition de l'opérateur France-Télécom situées sur les Communes de Val des Prés (153 lignes), Cervières (136 lignes) et du Monétier les bains (23 lignes).

Considérant la délibération du Conseil Régional PACA du 17 avril 2009 relative au Programme Régional Boucle Locale Haut Débit qui mobilise des fonds Régionaux et européens FEDER.

Considérant la délibération du Conseil Général des Hautes Alpes du 13 octobre 2009 relative au Programme Régional Boucle Locale Haut Débit pour mobiliser des fonds départementaux.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 mai 2010,

Vu l'avis favorable de la commission "Services et Nouvelles Technologies en date du 6 mai 2010,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à lancer la consultation de prestataires potentiels conformément aux dispositions de l'Article 28 du Code des Marchés Publics, relatif aux marchés à procédure adaptée, pour la résorption des Zones Blanches ADSL, sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises annexé à la présente
- Approuve le projet et son contenu ainsi que le plan de financement ci-dessous

Postes d'investissement	Nombre	Montant Total HT
Implantation des locaux d'hébergement	3	172 500 €
Mise en service de 3 liaisons cuivre NRA-NRAZO	3	46 050 €
Abonnement liaison cuivre sur 3 ans	3	21 348 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	1	22 000 €
Total		261 898 €

Dépenses		Recettes	
Mise en œuvre	261 898,00 Euros HT	Europe FEDER (30%)	78 569,40 Euros
	313 230,00 Euros TTC	Région PACA (30%)	78 569,40 Euros
		CG 05 (20%)	52 379,60 Euros
		CCB (20%)	52 379,60 Euros
Total	261 898,00 € HT	Total	261 898,00 €

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter une aide de l'Europe au titre du FEDER, à la Région PACA et au Conseil Général des Hautes Alpes, et à signer les conventions à intervenir.
- Dit que la part d'autofinancement est inscrite au Budget Primitif 2010, opération 48, Article 2313
- Précise que les délais de réalisation envisagés sont :
 - Date de démarrage : Juillet 2010
 - Date d'achèvement : Mai 2011
- Dit que la Communauté de Communes du Briançonnais, dans le cadre de la demande de subvention FEDER, s'engage à :
 - Prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieur au montant sollicité,
 - Préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
 - Terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits,
 - Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31/12/2019 en vue de contrôles français ou communautaires,
 - Informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 21 MAI 2010

Date affichage : 21 MAI 2010